



Grille spécifique détaillée d'évaluation des dossiers de candidature au concours de promotion des enseignants chercheurs agricoles au grade de professeur

Rubriques	
<p>Activités de Recherche dans la discipline/ spécialité ouverte (40 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Articles impactés : 6pts X position de l'auteur + Valeur IF de l'année de publication (Thomson & Reuters) -Articles indexés : 4pts X position de l'auteur -Articles à comité de lecture : 2pts X position de l'auteur -Brevets/ obtentions variétales : 3pts -Short notes impactée : 3pts X position de l'auteur + valeur IF de l'année de publication (Thomson & Reuters) Short notes indexée : 2pts X position de l'auteur -Chapitres d'ouvrages : 4 pts X position de l'auteur - Ouvrages (autres que le master ou thèse) : 10pts X position de l'auteur -Communications orales dans des manifestations scientifiques avec comité de lecture : 2pts X position de l'auteur -Communications affichées dans des manifestations scientifiques avec comité de lecture : 1pt X position de l'auteur -Proceeding de manifestations scientifiques : 1pt X position de l'auteur -Projets de recherche (mobilisation de fonds de recherche) nationaux et internationaux : 3pts -Analyse de la cohérence des activités de recherche du candidat : (très cohérent = 5pts, cohérent= 3pts, non cohérent= 0pts) 	
<p>Contribution de la recherche au développement (35 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paquet technique (Formations, journées d'information ou de démonstration, fiche technique, appartenance à un comité scientifique)= 1pt par attestation - Document technique : 2pts - Brevet/ Obtention valorisés : 8 pts Outils d'aide à la décision (Modèle, Prototype...): 4pts 	
<p>Rayonnement et Contribution au développement des compétences scientifiques (20 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encadrement (2/3) : PFE= 1pt, SFE=0,5 pt ; Master=2pts ; Thèse = 4pts - Enseignement (1/3) : 1pt/cours, 0,5pt/TD ; 0,25/TP - Prix de distinction : 1pt - Participation dans des comités scientifiques : 1pt/comité - Organisation d'évènements scientifiques Nationaux et Internationaux: 1pt/événement 	
<p>Présentation du dossier (5 points)</p>	

Total : /100 points

- 1- Eliminoire (score total) : score inférieur à 60/100 (même s'il s'agit d'un candidat unique)
- 2- Eliminoire pour chaque rubrique (activité de recherche dans la spécialité, présentation du dossier) : inférieure à 60/100 par rubrique

Toute activité rapportée (Recherche, Enseignement, Rayonnement,...) par le candidat doit être obligatoirement justifiée par des pièces réglementaires (ex. attestation de stage et attestation d'enseignement en tant que vacataire signées soit par le directeur de

l'établissement, le secrétaire général, le directeur des études, ou le directeur des stages) faute de quoi elle ne sera pas considérée.

- 4- Si le candidat dispose d'un article publié dans le cadre d'une thèse de doctorat qu'il encadre, sa position en tant que premier, second ou dernier signataire aura le même poids (x1). En cas de thèse de doctorat en cotutelle, sa position en tant que premier, second, avant dernier ou dernier signataire aura le même poids (x1).
- 5- Si le candidat dispose d'un article publié dans un journal impacté, journal indexé, ouvrage, chapitre dans un ouvrage, recueil d'une manifestation scientifique avec comité de lecture, en dehors d'un encadrement de thèse de doctorat, la pondération suivante sera appliquée : (1^{ère} position X1, 2^{ème} position X0.75, 3^{ème} position X0.5, au delà X0.25)

Signatures des membres du jury

Boujelben Abdelhamid



Hamza Mahmoud Elies



Toumi Lamjed



Zairi Abdelaziz



Neftati Mohamed

